



Communiqué sur le Comité de juin 2022

Boulogne-Billancourt, le lundi 20 juin 2022

Lors de la réunion à l'hippodrome ParisLongchamp, le Comité du lundi 20 juin 2022 a étudié plusieurs points qui étaient à l'ordre du jour.

1/ Approbation des comptes de l'exercice 2021

Le Conseil d'administration avait arrêté les comptes 2021 et ces derniers ont été soumis à l'approbation du Comité de ce 20 juin.

Pour rappel, à l'issue de l'exercice 2021, le résultat d'exploitation de France Galop est proche de l'équilibre (- 1,3 M€) et le résultat net positif de 2,6 M€.

Plusieurs faits marquants intervenus dans le courant de l'année ont eu un impact significatif sur les comptes de France Galop. Les 5 premiers mois de l'année 2021, influencés par les mesures COVID avec notamment la fermeture de 25 % des points de vente, auront pesé lourd sur la contribution nette du PMU (742 M€ vs 805 M€ anticipés au budget pour une année normale sans crise sanitaire). La bonne tenue des enjeux sur le second semestre n'aura pas permis de complètement rattraper le retard accumulé en début d'année.

Face à cette situation, France Galop a une nouvelle fois montré sa capacité d'adaptation et d'anticipation en pilotant les dépenses au plus fin, parvenant ainsi à contenir la diminution des encouragements à 4 % par rapport au budget, soit 249 M€ distribués sur l'ensemble de l'année 2021. Dans une année encore fortement perturbée, France Galop a fait preuve de rigueur dans la gestion de ses charges et la priorisation de ses investissements.

La crise sanitaire et son impact n'ont toutefois pas empêché l'Institution de préparer l'avenir avec notamment l'investissement dans un système novateur d'éclairage de la PSF de Deauville et l'acquisition, avec LeTROT, de l'immeuble Thémis qui permettra de réunir les collaborateurs de France Galop, du Trot, de la FNCH et du PMU.

2/ Point sur l'activité des paris des cinq premiers mois de l'année

Les enjeux sur les cinq premiers mois de l'année 2022 affichent une croissance très soutenue de +22 % pour les enjeux et de +21 % pour le Produit Brut des Jeux (PBJ).

Cette tendance constatée à fin mai intègre d'une part un niveau des enjeux au premier trimestre qui n'avait pas été connu depuis 2014 (croissance mensuelle comprise entre 23 % et 31 %) et d'autre part

un ralentissement de cette tendance en avril et un mois de mai qui s'inscrit dans la tendance d'avril (+18 % des enjeux).

Ces deux derniers mois continuent d'être impactés par une amplification de la tendance baissière des effectifs à l'entraînement au Galop, certainement accélérée par l'impact économique de la crise Covid-19. Les effectifs sont ainsi en retrait de 4,5 % au 1^{er} juin à 9 216 chevaux, intégrant notamment un recul de 4,8% sur les jeunes chevaux de 2ans.

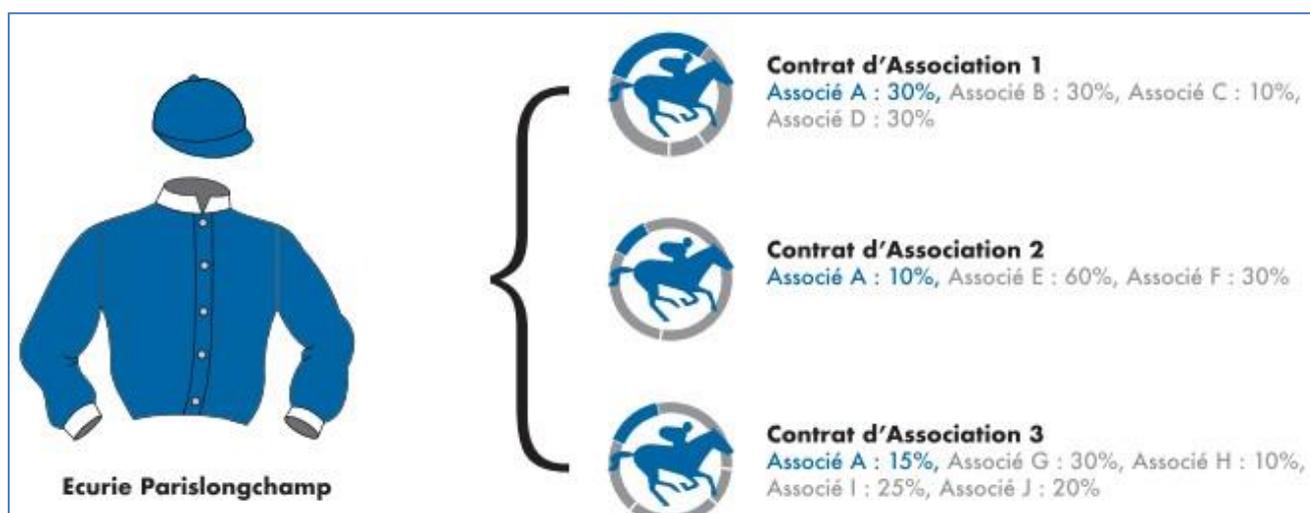
Cette baisse des effectifs contraste avec une dynamique encourageante d'arrivée de nouveaux propriétaires constatée par France Galop en réponse à ses actions de prospection. À date, 5 370 propriétaires actifs sont enregistrés au Galop, chiffre le plus élevé des dix dernières années. La tendance est particulièrement haussière pour les agréments « associés ». Ce mode de détention bénéficiera d'un nouveau dispositif de couleurs (voir ci-dessous).

Au total, la croissance des enjeux cumulés à fin mai 2022 (+4%) reste supérieure à celle constatée en 2019, année de référence car son activité n'avait pas été perturbée par les mesures Covid (fermeture de près de 3 500 points de vente PMU).

3/ France Galop encourage la multipropriété

La détention d'un ou plusieurs chevaux de course via des contrats d'association est une formule de propriété qui connaît un succès croissant. En l'espace de 10 ans, le nombre de contrats d'association a ainsi progressé de 58%, passant de 2 047 contrats en 2011 à 3 244 contrats en 2021.

Dans le but de continuer à encourager la constitution de telles associations, et en réponse à une demande régulièrement exprimée, France Galop annonce qu'il sera désormais possible de regrouper plusieurs contrats d'association sous une même casaque et sous un nom dédié. Ce dispositif permet de rassembler des groupes de propriétaires désireux de vivre une expérience commune sans forcément devoir constituer une structure juridique.



En pratique, le même associé dirigeant devra apparaître sur chaque contrat d'association avec un pourcentage de détention minimum de 10%. Les chevaux ainsi détenus pourront désormais courir sous les mêmes couleurs, sous le même nom d'association et ce même s'ils sont confiés à différents entraîneurs.

Une fois que les associés auront obtenu leur agrément, la gestion au quotidien pour le groupe d'associés sera facilitée par la répartition automatique des gains faite par France Galop.

Pour rappel, la demande d'agrément est entièrement dématérialisée et elle peut être réalisée en ligne.

Pour toute information sur ce dispositif, contacter le Département Acteurs des Courses de France Galop : Clément Porcher – cporcher@france-galop.com - 01 49 10 23 34

4/ Tracking : Bilan après deux années d'expérience

La solution de tracking développée par la société McLloyd depuis deux ans, d'abord sur les hippodromes de Vincennes, Enghien, Cabourg, ParisLongchamp, Chantilly et Deauville en Plat, puis lorsque la technologie a été adaptée à l'Obstacle, à Auteuil, est désormais déployée sur pratiquement l'ensemble des hippodromes Premium français. La France est ainsi pionnière sur la rapidité et l'ampleur de ce déploiement.

La qualité de service du tracking est élevée avec 90% de rapports publiés. Les informations sur les courses de Galop sont désormais mises en ligne très peu de temps après la course sur le site www.france-galop.com et signalées par un pictogramme dédié.

Les données du tracking améliorent aussi la lisibilité des courses retransmises en direct sur Equidia grâce à l'affichage d'un bandeau avec les positions de chaque concurrent du peloton à l'écran.

Ces données du tracking permettent également de nouvelles analyses détaillées sur la performance de chaque cheval qui intéressent autant les entourages des partants que les médias. Le décryptage de la course par le tracking est ainsi de plus en plus cité en référence par les jockeys, les journalistes et les turfistes et repris sur les réseaux sociaux. L'utilisation de ces données se généralise avec notamment la publication sur le site d'Equidia d'analyses plus fines destinées aux parieurs, en amont et post course, et d'articles dédiés dans la presse hippique.

Les données sur les courses françaises constituent aussi un soutien au développement de la prise de paris sur les courses françaises auprès de partenaires majeurs tels que la Japan Racing Association et le Hong Kong Jockey Club.

5/ Point d'étape sur le groupe de travail relatif à l'utilisation de la cravache

Madame Nathalie Bélinguier s'était adressée en décembre 2021 aux membres du Comité, les invitant à engager une réflexion collective sur une poursuite de l'évolution de l'usage de la cravache en course dans la continuité des mesures d'encadrement entérinées ces dernières années (particulièrement la réduction du nombre de coups ainsi que la conception même de la cravache).

Madame Bélinguier invitait à aller plus loin en autorisant simplement les jockeys à faire un usage de la cravache sur l'encolure, rênes en main, ce qui constituerait une avancée majeure sur le plan de l'image des courses auprès du grand public.

Un groupe de travail composé d'Antoine-Audoin Maggiar, Président du Conseil Juridictionnel, et des commissaires de France Galop Christine du Breil, Gérald Hovelacque, Koen Huybers, Nicolas Landon, Pierre-Yves Lefèvre, Nathalie Bélinguier avait été constitué. Ils présenteront au Conseil juridictionnel

leurs premières réflexions issues de leurs travaux et des premiers échanges avec les représentants des associations d'entraîneurs et de jockeys. L'objectif est de pouvoir formuler des propositions plus abouties à l'automne.

6/ Point d'étape de la Commission de la Gouvernance

Un point à date sur la Commission de la Gouvernance a été présenté par Frédéric Landon.

La phase d'auditions initiée début janvier auprès de toutes les catégories composant actuellement les instances de la maison mère, ainsi qu'une partie des salariés de France Galop et plus globalement de l'Institution est arrivée à son terme. Le périmètre de la réflexion a délibérément été large puisqu'il s'agit autant des statuts de France Galop que du fonctionnement des différentes instances. Les membres de la Commission sont actuellement en train de synthétiser ces auditions et visent de présenter leurs recommandations au dernier trimestre de l'année.

7/ Modifications au Code des courses au Galop

De nouvelles propositions de modifications au Code des Courses ont été présentées aux membres du Comité de France Galop. Elles s'articulent autour de trois axes :

- Les modifications relatives aux autorisations d'entraîner,
- Les modifications relatives aux autorisations de monter,
- Les modifications relatives aux chevaux.

Henri Pouret, directeur général adjoint de France Galop en charge de la Direction opérationnelle des courses, présente les principales évolutions en vidéo à retrouver [ICI](#)



Ces propositions de modifications approuvées par le Comité, à l'exception de la proposition visant à interdire de monter à un jockey qui n'aurait pas satisfait convenablement à un prélèvement biologique dans l'attente du résultat négatif d'un nouveau prélèvement, laquelle a été ajournée à la demande de l'Association des Jockeys, seront soumises à l'approbation du Ministère de l'Agriculture avant d'être publiées au Bulletin Officiel mis en ligne sur le site de France Galop.

Contact presse France Galop :

Hélène Dupuy – Email : hdupuy@france-galop.com – Tél. : 01 49 10 22 10